

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.845.2006.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'HARMONISATION DES  
CONTRÔLES DES MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES

GENÈVE, 21 OCTOBRE 1982

TURQUIE : COMMUNICATION<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

La communication ci-dessus a été reçue le 12 octobre 2006.

Réserve (Traduction) (Original : anglais)

La République de Turquie ne se considère pas liée par les paragraphes 2 à 7 de l'article 20 de la Convention.

Conformément à la pratique dépositaire suivie dans des cas analogues, le Secrétaire général se propose de recevoir en dépôt la réserve précipitée sauf objection de la part d'un État contractant, soit au dépôt lui-même, soit à la procédure envisagée, dans un délai d'un an à compter de la date de la présente notification. En l'absence d'objection, ladite réserve sera reçue en dépôt à l'expiration du délai d'un an ci-dessus stipulé, soit le 13 octobre 2007.

Le 13 octobre 2006



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.245.2006.TREATIES-1 du 22 mars 2006 (Turquie : Adhésion).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.